

COMPTE DE RESULTAT 2017

en Euros

Désignation : Reims en Fêtes	Date : 31/12/2017	
Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises		
Production vendue : - biens		
- services	175 140	181 066
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	175 140	181 066
Production stockée		
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation	415 877	431 309
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges		
Subvention Fondation Abbé Pierre		
Autres produits	987	969
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	592 004	613 344
Achats de marchandises		
Variation de stock (marchandises)		
Achat matières premières, autres approvisionnements		
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	507 039	534 962
Impôts, taxes et versements assimilés	12 623	14 697
Salaires et traitements	48 325	48 388
Charges sociales	22 372	23 565
Dotations d'exploitation :		
Sur immobilisations - dotations aux amortissements	1 441	1 629
Sur immobilisations - dotations aux provisions		
Sur actifs circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	591 800	623 241
RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	204	- 9 897
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun :		
Excédent attribué ou déficit transféré III		
Déficit supporté ou excédent transféré IV		
Produits financiers :		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	687	394
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Transfert de charges financières		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS V	687	394
Charges financières :		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	-	-
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES VI	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	687	394
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	891	-9 503

COMPTE DE RESULTAT 2017

Désignation : Reims en Fêtes		Date : 31/12/2017
Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	24	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Produits sur immobilisations corporelles		
Produits sur exercices antérieurs		
Reprises sur provisions et transfert de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS VII	24	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 090	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VIII	1 090	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	- 1 066	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise IX		
Impôts sur le bénéfice X		
(1) TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	592 715	613 740
(2) TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	592 890	623 241
+ Reprise sur Fonds dédiés		
- Engagement à réaliser sur ressources affectées		
	- 175	- 9 501
Y compris :		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Produits		
Bénévolat	61 518	59 107
Prestations en nature	164 589	149 260
Dons en nature		
Total	226 107	208 367
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	164 589	149 260
Personnel bénévole	61 518	59 107
Total	226 107	208 367
(1) Dont produits afférent à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférent à des exercices antérieurs		

BILAN ACTIF

Désignation : Reims en Fêtes Adresse : 95, Boulevard Général Leclerc 51100 REIMS N° Siret : 32207654800047 Code APE : 923D			Date 31/12/2017 Durée N : 12 mois Durée N-1 : 12 mois		
	<i>ACTIF</i>	<i>Montant brut</i>	<i>Amortissements</i>	31/12/2017	31/12/2016
A C T I F I M M O B I L I S E	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, brevets, logiciels				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances, acompte immobilisat incorp				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Inst. Technique, matériel, outillage				
	Autres immobilisations corporelles	28 951	26 435	2 516	3 957
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Autres participations				
	Créances rattachées à participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
Autres immobilisations financières	229		229	229	
TOTAL I	29 180	26 435	2 746	4 186	
A C T I F C I R C U L A N T	STOCK ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances, acptes versés s/ commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagées et comptes rattachés				
	Autres créances	1 025		1 025	1 025
	Valeurs mobilières de placement	40 015		10 044	40 015
	Disponibilités	42 637		71 108	42 637
Charges constatées d'avance (3)	21 512		23 400	21 512	
TOTAL II	105 189	0	105 577	105 189	
	Charges à répartir s/ plusieurs exerc (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	134 369	26 435	108 323	109 375
(1) Droit au bail					
(2) Dont à moins d'un an					
(3) Dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser :					
. Acceptés par les organes statutaires compétents					
. Autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					

BILAN PASSIF

en Euros

Désignation : Reims en Fêtes

Date : 31/12/2017

	PASSIF	31/12/2017	31/12/2016
F O N D S A S S O C I A T I F S	FONDS PROPRES		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	97 857	97 857
	Donation avec contre partie actif		
	Subventions d'investissements Affectés a des biens renouvelables		
	Réserves		
	Report à nouveau (hors résultats sous contrôle de tiers financeurs)	- 41 532	- 32 031
	TOTAL I	56 325	65 826
	REPORT A NOUVEAU (sur résultats sous contrôle de tiers financeurs)		
	EXCEDENT / INSUFFISANCE DE RESSOURCES	- 175	- 9 501
	TOTAL II	- 175	- 9 501
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	36 882	36 882
	Subventions investissements véhicule		
	Droits des propriétés (commodat)		
	TOTAL III	36 882	36 882
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL IV		
	FONDS DEDIES		
	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectées		
	TOTAL V	-	-
	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	93 032	93 207
D E T T E S	DETTES		
	Emprunts obligataires (1)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)		
	Emprunts, dettes financières divers (1)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales	10 543	10 812
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	4 748	5 356
	Produits constatés d'avance		
	TOTAL VI	15 291	16 168
	Ecart de conversion passif (VII)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	108 323	109 375

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques..

ENGAGEMENTS DONNES

NEANT

REIMS EN FETES

EXERCICE 2017

COMPTES FINANCIERS

1 - PRESENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan
- le compte de résultat
- L'annexe

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

2 - METHODES GENERALES

* Convention de principe

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendances des exercices

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

* Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production le cas échéant.

* Amortissements et immobilisations

Les tableaux pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue des biens (voir tableaux d'amortissements joints).

* Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

* Valeurs mobilières de placement

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 10 044.00 € au 31/12/2017.

* Fait marquant

NEANT

* Autres points

En 2014 l'association a payé une somme de 60 000 € à une société de production de spectacles, en vertu d'un contrat signé le 23 juin 2014, pour la réalisation d'une projection monumentale retraçant l'histoire de la Ville de Reims.

Pour éviter d'éventuels risques juridiques liés à la réalisation de ce spectacle, celui-ci a été annulé et le contrat a été dénoncé par l'association le 18 juillet 2014.

Ce contrat prévoyait une pénalité compensatoire complémentaire de 46 800 € en cas de résiliation. Après échanges entre l'association et la société de production de spectacle au mois de juillet 2014, et, en l'absence de procédure juridique ou de réclamation engagées par cette société depuis, il est peu probable que cette somme soit réclamée. En conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2017.

3) TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Immobilisations	au 31/12/2016	Acquisitions	Diminutions	au 31/12/2017
Incorporelles				
- Logiciels	-			-
Corporelles				
- Terrains nus	-			-
- Terrains boisés	-			-
- Bâtiments	-			-
- Matériel transport	-			-
- Matériel bureau info	7 873,57			7 873,57
- Mobilier	2 997,64			2 997,64
- Matériel d'activités	16 345,20			16 345,20
- Matériel et Outillage	1 734,89			1 734,89
Financières	228,67			228,67
Totaux	29 179,97			29 179,97

4) TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Immobilisations	au 31/12/2016	Dotations	Reprises	au 31/12/2017
Incorporelles				
- Logiciels	-			-
Corporelles				
- Terrains nus	-			-
- Terrains boisés	-			-
- Bâtiments	-			-
- Matériel transport	-			-
- Matériel bureau info	7 873,57			7 873,57
- Mobilier	2 997,64			2 997,64
- Matériel d'activités	12 387,46	1 441,28		13 828,74
- Matériel et Outillage	1 734,89			1 734,89
Financières	-			-
Totaux	24 993,56	1 441,28		26 434,84

Les amortissements sont calculés suivant la durée de vie prévue des biens, soit :

- matériel de bureau et informatique : 5 ans, mode linéaire
- mobiliers : 5 ans, mode linéaire
- autres matériels : 5 ans, mode linéaire

5) TABLEAU DES PROVISIONS

Provisions	au 31/12/2016	Dotations	Reprises	au 31/12/2017
Provisions réglementées	-			-
Provisions pour risques	-			
Provisions pour charges	-			-
Provisions pour dépréciations				
- créances	-			-
- éléments financiers	-			-
Totaux	-			

6) ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

	2017	2016
(a) créances à moins d'un an.....	24 425,48	22 536,78
(a) créances à plus d'un an.....	-	-
(a) dettes à + un an et - 5 ans	-	-
(a) dettes à moins d'un an.....	15 290,53	16 168,45

7) ETAT DES CHARGES A PAYER

Au 31/12/2017, les charges à payer se composent :

des provisions pour congés payés : 2023 €
des charges sociales sur congés payés : 865 €
des charges à payer divers : 1859,98 €

8) ETAT DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATEES D'AVANCES

Au 31/12/2017, les charges constatées d'avances s'élèvent à 23 400,48 € et se composent :
d'un acompte versé pour le cirque éducatif 2018 : 20 000 €
diverses charges constatées d'avance : 3400,48 €

9) TABEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Compte	Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variations
1021000	Patrimoine	97 857,19	97 857,19	0,00
	ss total 1	97 857,19	97 857,19	0,00
<u>1023000</u>	Subv invt nr Europe			
<u>1023100</u>	Subv invt nr Etat			
<u>1023200</u>	Subv invt nr Région			
<u>1023300</u>	Subv invt nr Département			
<u>102600</u>	Subv invt nr Ville	36 882,17	36 882,17	
	ss total 2	36 882,17	36 882,17	
	TOTAL FONDS ASSOCIATIF	134 739,36	134 739,86	
<u>1033100</u>	Subv int avec droit de reprise			
1036100	Souscriptions			
<u>1039100</u>	Subv int avec dr rapportée au résultat			
	ss total 3	-	-	-
<u>1062000</u>	Fonds de réserve pour investissement			
<u>1065000</u>	Fonds de réserve générale			
	ss total 4	-	-	-
1190000	Report à nouveau négatif	-41 532,39	-32 031,38	-9 501,01
110000	Report à nouveau			
	ss total 5	-41 532,39	-32 031,38	-9 501,01
	TOTAL FONDS ASSOCIATIF ET RESERVES	93 206,97	102 707,98	-9 501,01
1310000	Subv invest renouv Europe			
1311000	Subv invest renouv Etat			
1312000	Subv invest renouv Région			
1318000	Subv invest renouv Ville			
1391000	Qp subv int rapportée au résultat Europe			
1391100	Qp subv int rapportée au résultat Etat			
1391200	Qp subv int rapportée au résultat Région			
1391800	Qp subv int rapportée au résultat Ville			
	ss total 6			
158000	Provision pour charges			
	ss total 7		-	
1674100	Avances conditionnées			
	ss total 8	-	-	-
	ss total 9	-	-	-
	COMPTES DE CAPITAUX	93 206,97	102 707,98	-9 501,01

10) Engagements hors bilan

A. Il n'existe pas de fonds dédiés au 31/12/2017.

B. Au 31/12/2017, le personnel salarié travaillant pour l'association a une moyenne d'âge peu élevée. Les indemnités futures de départ à la retraite, peu significatives, ne font pas l'objet d'une provision.

11) Montant des rémunérations versées aux 3 plus hauts cadres dirigeants.

Conformément à l'article 20 de la Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif, l'association est amenée à communiquer le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés.

Au cas particulier, il est rappelé que les Administrateurs ne sont pas rémunérés, ne bénéficient pas d'avantages en nature et que l'Association n'emploie pas de personnel cadre.

12) Contributions volontaires en nature

A. La ville de Reims a fourni les prestations en nature suivantes à titre gratuit à notre Association :

- Siège : mise à disposition de locaux
_ 8, Rue Tournebonneau à Reims 7 200.00 €
- Cirque éducatif : mise à disposition du Cirque pour les représentations, de personnel, de matériel et du transport, installations d'un éventaire au cirque, installations de plomberie, impression et diffusion de divers documents, mise à disposition temporaire du domaine public, communication 25 431.05 €
- Fêtes Johanniques : mise à disposition de matériel, transport et installation d'échoppes, éventaies, installations électriques, impression et diffusion de divers documents, mise à disposition temporaire du domaine public, communication 110 127.01 €

- Fête nationale: mise à disposition de matériel, transport et installation, branchements électriques, impression et diffusion de divers documents, mise à disposition temporaire du domaine public, communication

21 831.35 €

La valeur globale de ces prestations en nature a été évaluée par la Ville de Reims à un montant de 164 589.41 Euros. Le montant a été comptabilisé au pied du compte de résultat.

- B. Les heures de bénévolat effectuées pour l'association s'élèvent à 4 290 heures et représentent une valeur de 61 518 euros. Ces heures ont été valorisées au SMIC horaire au 1^{er} janvier 2017 (9,76 €) en prenant en compte un taux de charges patronales de 47 %.

13) Divers

Engagements

Pas de fonds dédiés

REIMS EN FÊTES

Siège social : 95, boulevard du Général Leclerc - 51100 Reims

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

N°siren : 322 076 548

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres de l'association REIMS EN FÊTES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association REIMS EN FÊTES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider de l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association..

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

REIMS EN FETES

Comptes Annuels

Exercice clos le

31/12/2017

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BEZANNES, le 16 mai 2018

Le Commissaire aux comptes

MAZARS

PASCAL EGO

